

Plan d'études

Master

Études européennes

Programme de spécialisation – 30 ECTS

(10.03.2026)

1. Bases légales

Le présent plan d'études s'appuie sur le Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines (règlement BA/MA Faculté des lettres et des sciences humaines).

2. Description du programme

2.1. Description générale du programme

Le programme de spécialisation en Études européennes (30 ECTS) propose une formation approfondie et renforcée pour les étudiant-e-s inscrit-e-s dans le programme d'études approfondies en Études européennes. Selon les modules choisis, les étudiant-e-s acquièrent des connaissances plus spécialisées en économie politique, sur le système juridique de l'Union européenne, l'Europe orientale ou la littérature européenne.

Le programme qualifie pour des activités professionnelles dans les domaines de l'administration publique, de la diplomatie, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales, du journalisme, des organisations culturelles ainsi que dans la recherche.

2.2. Structure générale du programme

Le programme de spécialisation (30 ECTS) en Études européennes se compose de deux modules à 15 ECTS à choisir parmi les quatre modules proposés.

2.3. Conditions d'admission

L'admission est possible uniquement pour les étudiant·e·s admis·es à l'Université de Fribourg dans le programme d'études approfondies en Études européennes.

3. Objectifs de formation

Les étudiant·e·s complètent leur formation en Études européennes en se spécialisant dans au moins deux disciplines fondamentales du programme en plus de l'orientation sur la science politique qui caractérise le programme d'études approfondies. Ils·elles acquièrent des compétences leur permettant de traiter des questions de recherche spécifiques et transversales sur l'Europe et d'appliquer de manière autonome les connaissances acquises dans différents contextes. Les diplômé·e·s savent définir des problématiques, recueillir et analyser des données, et produire des contributions argumentées aux débats contemporains. Ils sont en mesure de présenter leurs résultats de manière professionnelle, tant à l'oral qu'à l'écrit, à un public de spécialistes et à d'autres cercles intéressés.

Le choix des modules « Économie politique » et « Droit européen » permet d'acquérir des connaissances spécialisées en termes de contenu et de méthodologie spécifiques dans deux autres disciplines fondamentales du programme d'études. Les deux modules transversaux « Études de l'Europe orientale » et « Littérature européenne » offrent aux étudiant·e·s la possibilité d'approfondir des approches interdisciplinaires spécifiques des Études européennes et d'élargir leurs connaissances sur l'Europe au niveau culturel, géographique et géopolitique.

4. Début et durée des études

Ce programme peut être débuté au semestre d'automne ou semestre de printemps.

La durée minimale du master à 120 ECTS est de quatre semestres.

5. Langue d'études

Le programme de spécialisation en Études européennes comprend des unités d'enseignement en français, en allemand et en anglais. Les études présupposent donc une solide connaissance au moins passive de ces trois langues.

Le terme « connaissance » désigne la compétence de lire, de comprendre et d'analyser des textes sources et des textes scientifiques. Une bonne compréhension à l'oral est également requise.

6. Organisation générale

Le programme de spécialisation est composé de quatre modules à choix. Les étudiant·e·s en choisissent deux.

Programme de spécialisation		
	Module A : Économie politique	15 ECTS
	Module B : Droit européen	15 ECTS
	Module C : Études de l'Europe orientale	15 ECTS
	Module D : Littérature européenne	15 ECTS

7. Programme et types des cours

7.1 Programme des cours

Les unités d'enseignement pouvant être suivis et validés dans le cadre des quatre modules optionnels sont proposés par différentes disciplines et facultés de l'Université de Fribourg. Pour chaque semestre, le domaine Études européennes publie sur son site web, avant le début des délais d'inscription aux

enseignements, un programme des cours spécifique au master en Études européennes, accessible à tous·tes les étudiant·e·s inscrit·e·s. Le programme des cours contient toutes les unités d'enseignement du semestre concerné qui peuvent être suivies pour les différents modules, y compris les modules à choix du programme de spécialisation. Le programme des cours reflète la structure modulaire du master en Études européennes ; il est ainsi possible de voir quels unités d'enseignement de quelles disciplines peuvent être suivis pour quel module. Les unités d'enseignement ne peuvent être validées que dans le module auquel elles sont rattachées dans le programme des cours.

Seules les unités d'enseignement publiées dans le programme des cours pour le semestre concerné peuvent être suivis.

7.2. Cours à choix obligatoire et cours à choix

Les cours à choix obligatoires (CCO) sont des unités d'enseignement obligatoires dont les thèmes et les contenus varient. Ils sont identifiés par la mention « CCO » dans le programme des cours. Des CCO sont proposés chaque semestre.

Les cours à choix (CC) sont des unités d'enseignement qui peuvent être librement choisies parmi l'offre de cours pour le module concerné, jusqu'à ce que 15 ECTS soient atteints dans ce module. Ils sont identifiés par la mention « CC » dans le programme des cours. Des cours à choix sont proposés chaque semestre.

7.3. Unités d'enseignement de différentes facultés

Le programme d'études en Études européennes comprend des CCO et des CC de différentes facultés de l'Université de Fribourg. Les délais d'inscription aux enseignements et aux examens ainsi que les modalités d'examen varient selon les facultés.

Les informations relatives aux différents délais d'inscription aux unités d'enseignement et aux examens sont publiées dans le programme des cours du MA Études européennes, en même temps que les informations sur les unités d'enseignement disponibles pour le semestre, et sont envoyées à tous les étudiant·e·s inscrit·e·s.

Les modalités d'examen des unités d'enseignement de la Faculté des lettres sont expliquées ci-dessous. Pour les unités d'enseignement des autres facultés, ce sont les modalités d'examen et les règlements des facultés concernées qui s'appliquent. Les règlements d'études des différentes facultés sont accessibles via des liens dans le programme des cours du MA en Études européennes et peuvent également être consultés sur les sites web des facultés concernées.

8. Modules et programme des cours

8.1 Le module A en Économie politique propose des enseignements de la Faculté des sciences économiques et sociales et du management. Il fournit des connaissances sur la politique économique européenne ainsi qu'une compréhension approfondie des défis économiques et politiques liés à la durabilité dans un monde globalisé. Il est recommandé de suivre au préalable l'unité d'enseignement d'économie politique du module 1 du programme d'études approfondies. Les unités d'enseignement du module A sont à choisir au sein du programme des cours établi par le domaine Études européennes. Les 15 ECTS requis pour ce module comprennent :

Cours à choix obligatoire à 6 ECTS :

- Les étudiant·e·s **sans connaissances préalables** en économie politique suivent, comme cours à choix obligatoire, un cours de Microéconomie I ou de Macroéconomie I (6 ECTS), selon lequel

de ces deux cours a été suivi dans le module 1 du programme d'études approfondies. Les cours de Microéconomie I et de Macroéconomie I en allemand et en français sont toujours proposés au semestre d'automne.

- Les étudiant·e·s **ayant des connaissances préalables** en économie politique suivent comme cours à choix obligatoire une unité d'enseignement d'économie politique à 6 ECTS (composé d'un examen à 4,5 ECTS et d'un travail supplémentaire à 1,5 ECTS). Le travail supplémentaire est défini par l'enseignant·e concerné·e. Des unités d'enseignement à 6 ECTS sont proposés chaque semestre, les contenus varient.

Cours à choix 9 ECTS :

- Deux unités d'enseignement en économie politique à 4,5 ECTS chacune, pouvant être choisies librement parmi le programme des cours du semestre. Des unités d'enseignement de 4,5 ECTS sont proposées chaque semestre, les contenus varient.

	Module A : Économie politique	15 ECTS
CCO	Etudiant·e·s sans connaissances préalables : Microéconomie I OU Macroéconomie I Etudiant·e·s avec des connaissances préalables : une unité d'enseignement en économie politique	6 ECTS
CC	2 unités d'enseignement en économie politique	9 ECTS

8.2 Le module B en Droit européen propose des enseignements de niveau master de la Faculté de droit. Les enseignements proposés portent sur le droit européen, les relations Suisse-UE ainsi que sur des thèmes liés plus généralement à l'Europe. Il est conseillé d'avoir suivi préalablement le cours d'introduction au droit européen du module 1 du programme d'études approfondies. Les unités d'enseignement sont à choisir au sein du programme des cours établi par le domaine Études européennes. Les 15 ECTS requis pour ce module comprennent :

Cours à choix :

- Trois unités d'enseignement de la Faculté de droit (à 5 ECTS chacune)

	Module B : Droit européen	15 ECTS
CC	3 unités d'enseignement avec évaluation de la Faculté de droit	15 ECTS

8.3 Le module C en Études de l'Europe orientale est interdisciplinaire et regroupe des enseignements portant sur l'Europe centrale et orientale, issues des domaines d'études de l'Europe orientale, d'Études européennes, de la slavistique et de l'histoire contemporaine. Il vise à transmettre des connaissances spécifiques sur les évolutions politiques, sociales et culturelles dans cette partie de l'Europe. Les 15 ECTS requis pour ce module comprennent :

Cours à choix :

- Unités d'enseignement avec évaluations orales et/ou écrites en études de l'Europe orientale, Études européennes, slavistique et histoire contemporaine. Les unités d'enseignement peuvent être choisies librement parmi celles figurant dans le programme des cours de ce module. Il est possible de suivre des unités d'enseignement à 3 ECTS, 6 ECTS ou 9 ECTS.

	Module C : Études de l'Europe orientale	15 ECTS
--	--	----------------

CC	Unités d'enseignement avec évaluations orales et/ou écrites	15 ECTS
----	---	---------

8.4 Le module D en Littératures européennes aborde la littérature comparée de façon transversale. Il vise à permettre aux étudiant·e·s d'approfondir leurs connaissances de la littérature européenne. Les enseignements de ce module offerts par l'Institut de Littérature générale et comparée sont dédiés à l'analyse comparative d'œuvres et d'auteur·rice·s issus de divers espaces culturels et linguistiques. Les 15 ECTS requis pour ce module comprennent :

Cours à choix obligatoires :

- Un séminaire sur une problématique littéraire avec une présentation orale et un travail écrit (9 ECTS)
- Deux cours avec évaluations (3 ECTS chacun)

	Module D : Littératures européennes	15 ECTS
CCO	1 séminaire avec une présentation orale et un travail écrit	9 ECTS
CCO	2 cours avec évaluation	6 ECTS

9. Modalités d'évaluation

Les dispositions suivantes s'appliquent aux unités d'enseignement du domaine Études européennes. Pour les unités d'enseignement hors du domaine Études européennes, ce sont les modalités d'examen et les règlements d'études de la faculté respective où l'unité d'enseignement est proposé qui s'appliquent. Les informations relatives aux différentes modalités d'examen et aux règlements des différentes facultés sont publiées chaque semestre avec le programme des cours.

Pour les unités d'enseignement qui ne sont pas proposées par le domaine Études européennes, les règles relatives à l'obligation de présence des plans d'études et/ou des règlements de faculté respectifs s'appliquent.

9.1 Modalités d'évaluation dans le domaine Études européennes

1. Toutes les unités enseignements sont soumis à une évaluation.
2. Les séminaires de 3 ECTS sont évalués par des épreuves orales et/ou écrites.
3. Les cours de 3 ECTS sont évalués par des examens oraux et/ou écrits.
4. Le type d'évaluation et les dates correspondantes sont communiqués par les enseignant·e·s au début du semestre.
5. Les ECTS sont attribués exclusivement sur la base d'évaluations jugées suffisantes par les enseignant·e·s concernés.

9.2 Modalités de validation du programme

Les ECTS requis pour un module sont validés dès que les étudiant·e·s ont satisfait à toutes les exigences prévues dans le plan d'études. La validation des modules est effectuée par le domaine Études européennes.

Le programme de spécialisation est validé lorsque les deux modules ont été réussis et validés (30 ECTS).

9.3 Échec et échec définitif

1. Si une évaluation orale ou écrite n'est pas réussie, elle peut être repassée une fois. Un deuxième échec est définitif.
2. Les étudiant·e·s doivent réussir les épreuves de l'unité d'enseignement à laquelle ils·elles sont inscrit·e·s au plus tard lors de la quatrième session d'examens suivant leur inscription à cette unité. Le non-respect de cette règle ou un échec lors de cette session entraîne l'échec définitif à cette unité.
3. En cas d'échec définitif à un cours à choix obligatoire ou un cours à choix, l'étudiant·e doit suivre une autre unité d'enseignement.
4. La présence est obligatoire aux séminaires et aux cours en Études européennes. Un taux d'absentéisme de 20 % des séances est toléré. Après un absentéisme non justifié supérieur à 20 % des séances, le module ne peut être validé. Il doit être suivi à nouveau pour être validé.
5. Une absence justifiée de plus de 20 % est examinée au cas par cas par le domaine Études européennes.
6. Un échec définitif dans le programme est prononcé lorsque la durée maximale des études est dépassée, c'est-à-dire le triple du nombre minimum de semestres prévu (art. 48 du règlement BA/MA de la Faculté des lettres et des sciences humaines).

9.4 Note des modules et note finale

Toutes les évaluations réalisées dans le domaine Études européennes sont notées. La note d'une unité d'enseignement, arrondie à la demi-note ou à la note entière, est prise en compte pour la note finale du module. La note finale d'un module est calculée à partir de la moyenne non arrondie des notes des unités d'enseignement qui composent le module, pondérée en fonction du nombre d'ECTS correspondant.

La note finale du programme de spécialisation est constituée de la moyenne des notes des deux modules.

10. Programme de mobilité

Les étudiant·e·s qui participent à un programme de mobilité suisse ou européen concluent un contrat d'études (Learning Agreement) avec le domaine Études européennes. Ce contrat régit les unités d'enseignement et la reconnaissance des crédits ECTS. Il se conforme aux dispositions du domaine Études européennes et du Service des relations internationales de l'Université de Fribourg. Le contrat d'études doit être conclu avant le début du programme de mobilité.

11. Entrée en vigueur et mesures transitoires

Le présent plan d'études remplace le plan d'études de master de 2024. Il entre en vigueur dès le semestre d'automne 2026 pour tous·tes les étudiant·e·s débutant·e·s.

Les étudiant·e·s qui auront commencé leurs études avant le semestre d'automne 2026 dans le plan d'études du programme de spécialisation en Études européennes de 2024 peuvent terminer leur cursus selon ce plan d'études ou, sur demande, passer au présent plan d'études sur demande dès le semestre d'automne 2026.

L'ensemble des étudiant-e-s sera soumis au présent plan d'études dès le semestre d'automne 2028.

Les modalités de transition au présent plan d'études sont fixées par le domaine Études européennes sur la base des acquis déjà obtenus.